

Association Ensemble pour Bures
Michel MOUTY
Président
1, allée du Baratage
91440 Bures sur Yvette

Bures sur Yvette, le 10 mai 2021

Danièle CARRIERE
24 rue des Bleuets
91440 Bures sur Yvette

Madame Valérie Péresse

Présidente de la région IDF
Présidente Ile de France Mobilités
2 rue Simone Veil
93400 St OUEN

Objet : Subventions attribuées par Ile de France Mobilités (IDFM) pour l'aménagement des parkings « relais » situés aux gares de Bures sur Yvette et La Hacquinière.

Madame La Présidente,

Le 29 mars 2021, nous vous avons adressé une lettre suivie n° 1L 025 105 4286 5 concernant le dossier figurant en objet qui, à ce jour, est restée sans réponse. Vous trouverez en pièce jointe (annexe1) une copie de cette lettre.

Nous renouvelons notre demande de rencontrer le service qui a instruit et suivi le dossier des subventions accordées pour l'aménagement des deux parcs relais des gares de Bures sur Yvette et de la Hacquinière.

Concernant ces subventions, un fait nouveau s'est produit depuis notre lettre du 29 mars 2021. Le Maire de Bures a présenté au Conseil municipal du 13 avril 2021 le budget de l'année. Il est inscrit dans la section d'investissement, en recette, prévue au chapitre 138 « Autres subventions non transférées » la somme de 259 420 € pour le parc-relais de la Gare de Bures et 18 500 € pour celui de la Hacquinière. Ces subventions correspondraient à des dépenses d'aménagement de 370 600€ et 26 428€.

Nous ne comprenons pas ces montants de travaux d'aménagements « initiaux » qui interviennent près de trois ans après l'ouverture de ces parcs relais.

Si nous cumulons ces sommes avec celles des aménagements réalisés et subventionnables de ces parcs relais, qui apparaissent dans les relevés fournis par INDIGO, soit 133 948, 10 € pour le parc de la Hacquinière et 552 040,61 € pour celui de la gare de Bures (annexe 2), nous en concluons que les plafonds de dépenses figurant dans les conventions IDFM/ville de Bures sur Yvette sont dépassés :

- Gare de Bures, dépenses cumulées 370 600€ + 552 040,61€ = 922 640,61€ pour un plafond d'engagement d'IDFM de 877 000€ ;
- Gare de la Hacquinière, dépenses cumulées 133 948,10€ + 26428€ = 160 376,10€ pour un plafond d'engagement d'IDFM de 132 000€.

Lors du Conseil municipal du 19/12/2019, le représentant d'INDIGO déclarait devant les élus que le coût d'aménagement du parc relais de la gare de Bures sur Yvette s'élevait à 552 000€ et il s'en félicitait « *Nous pouvions avoir une subvention à hauteur de 613 000 €. Nous n'avons pas souhaité faire de dépenses inutiles. C'est notre façon de travailler* ». Ce coût correspondait au total du relevé de factures de la société INDIGO que nous a transmis en juillet 2020, la directrice des services de la mairie de Bures sur Yvette.

La CADA s'est prononcée favorablement, à la demande du Maire de Bures, sur la possibilité de communiquer toutes les factures et devis des travaux d'aménagement réalisés dans les parcs relais (annexe3). Cette décision permet de répondre à notre demande. Sans réponse de votre part, nous nous verrions obligé de refaire une demande, auprès de la CADA, pour obtenir le rendez-vous que nous sollicitons.

En vous remerciant par avance pour l'attention que vous porterez à notre demande, nous vous prions de croire, Madame La Présidente, en l'assurance de notre haute considération.

Danièle CARRIERE
CM de 2014-2020
Maire-adjointe de 2008-2014
daniele.carriere91@gmail.com

Michel MOUTY
Ensemble pour Bures
Président
mimouty@wanadoo.fr

Christine Quentin
Conseillère municipale depuis 2020
2020

Nicolas FERREY
Conseiller municipal depuis

